

Poitiers, le **22 FEV. 2024**

La Présidente

à

Mesdames et Messieurs

Les membres du comité de la Caisse des écoles



Direction Générale

Solidarité – Cohésion locale - Education

Direction Éducation – Accueil périscolaire

Pôle Coordination des actions éducatives

N / Réf. : RV/SBE / D23-000637

Dossier suivi par Richard VIGNER

Tél. : 05 49 30 81 91

richard.vigner@grandpoitiers.fr

Objet : Réunion des membres du comité de la Caisse des écoles

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du comité de la Caisse des écoles qui aura lieu le :

**Jeudi 14 mars 2024
de 17 H 30 à 19 H 00
Au Centre socio-culturel des 3 cités
Salle de spectacle
1 PLACE DE FRANCE
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 29 97**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte de gestion du comptable public et vote du compte administratif 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Vote du règlement budgétaire et financier de la Caisse des écoles
- Délibération d'autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Ville de Poitiers
- Bilan du PRE 2023
- Questions diverses.

Je vous rappelle que le quorum est fixé à 5 membres présents, disposant d'une voix délibérative.

Je vous remercie d'avance pour votre participation et vous prie d'agr er, Madame, Monsieur,
mes salutations distingu es.

Pour la Pr sidente,
La Vice-Pr sidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'H' followed by a horizontal stroke and a vertical line that loops back down.

H l ne PAUMIER

la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

**SEANCE DU 14 MARS 2024
Centre Socio-Culturel des 3 Cités – 1 Place de France**

Délibération N° : 2024_0004

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : **22/02/2024**

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

<u>Mandant(s)</u>	<u>Mandataire(s)</u>
MONCOND'HUY Léonore	PAUMIER Hélène

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Présent-e-s :

- BESNARD Alexandra - Adjointe déléguée Education populaire et Maisons de quartiers
- CHOLAT Isabelle - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Péricolaire et accompagnement à la scolarité
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet (départ à 18h15)
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

Absents Excusé-e-s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Assistante achat gestion - Direction Education - Accueil périscolaire
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circonscription. de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PETUREAU Christine - Directrice de la Direction des Finances
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire - Direction des Finances
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives- Direction Education - Accueil périscolaire
- BOUTANT Karine - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice de la Direction Education – Accueil périscolaire
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs - Direction Education - Accueil périscolaire

CAISSE DES ÉCOLES – Vote du Compte de Gestion du Comptable public de l'exercice 2023

Madame Hélène PAUMIER indique que Madame la Comptable Public de Poitiers a réalisé l'exécution des dépenses et des recettes relatifs à l'exercice 2023 pour le budget de la Caisse des Ecoles.

Les écritures du Compte administratif et du Compte de gestion du Comptable Public sont concordantes et n'ont fait l'objet d'aucune réserve.

Après examen, le Comité de la Caisse des écoles approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public.

ADOPTÉ

**Pour la Maire,
Présidente de la Caisse des écoles
La Vice-Présidente,**

Hélène PAUMIER

CAISSE DES ECOLES POITIERS -
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ A
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME AUDE ZARRI
Mme REGINE PARCHEMIN

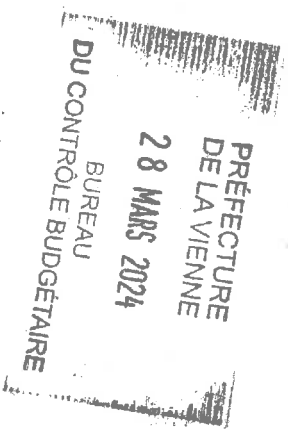
AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 03/04/2023
DU 04/04/2023 AU 11/01/2024

Population 90958
Nomenclature M4 caisse école
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3	Etat I-1 4
1 Bilan synthétique		Etat I-1 4
2 Bilan		Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif		
2.2 Bilan Passif		
3 Compte de résultat synthétique		Etat I-3 13
4 Compte de résultat		Etat I-4 14
5 Annexe	18	
Etats des opérations pour compte de tiers		Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21	
1 Résultats budgétaires de l'exercice		Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution		Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits		Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations		Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32	
1 Balance des comptes		Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives		Etat III-2 42



20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

ACTIF NET (1)		Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF		Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		1,13	Dotations		
Terrains			Fonds Globalisés	0,22	
Constructions			Réserves	7,00	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers			Différences sur réalisations d'immobilisations	-7,00	
Immobilisations corporelles en cours			Report à nouveau	334,24	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées			Résultat de l'exercice	-181,56	
Autres immobilisations corporelles		0,29	Subventions transférables		1,20
Total immobilisations corporelles (nettes)		0,29	Subventions non transférables		
Immobilisations financières			Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1,41	Autres fonds propres		
Stocks			TOTAL FONDS PROPRES	154,10	
Créances			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Valeurs mobilières de placement		332,60	Dettes financières à long terme		
Disponibilités			Fournisseurs (2)		
Autres actifs circulant			Autres dettes à court terme	179,92	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		332,60	TOTAL DETTES	179,92	
Comptes de régularisations			Comptes de régularisations		
TOTAL ACTIF		334,02	TOTAL PASSIF	334,02	

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

	ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Autres immobilisations incorporelles	2 809,12	1 680,00	1 129,12	1 689,12
	Terrains				
	Constructions				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations matériel et outillage des				
	Installations matériel et outillage des				
	Collections et oeuvres d'art	2 065,97	1 780,36	285,61	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations affect à serv non perso				
	Immo mises en concess à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre d'une mise à dis				
	Constructions reçues au titre d'une mise				
	Constructions reçues au titre d'une mise				
	Installations, matériel et outillage tec				
	Installations sur sol d'autrui reçues au				
	Collections et oeuvres d'art reçues au t				
	Terrains reçus au titre d'une affectatio				
	Constructions reçues au titre d'une afte				
	Constructions sur sol d'autrui reçues au				
	MONTANT A REPORTER	4 875,09	3 460,36	1 414,73	1 689,12

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
REPORT	4 875,09	3 460,36	1 414,73	1 689,12
Installations, matériel et outillage tec				
Collections et oeuvres d'art reçues au t				
Autres immobilisations corporelles reçue				
Participations et créances rattachées à				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
Avances en garanties d'emprunt				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	4 875,09	3 460,36	1 414,73	1 689,12
ACTIF IMMOBILISE SUITE				

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

BIAN (en Euros)

	ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
	Fournitures consommables Redevables et comptes rattachés Créances douteuses et irrécouvrables Créances sur l'Etat et collec publiques Créances sur budgets annex et la commune Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance			
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	332 601,11		332 601,11
				484 841,17

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

COMPTES DE REGULARISATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
Charges à répartir sur plusieurs exer Dépenses à classer ou à régulariser Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	337 476,20	3 460,36	334 015,84	486 530,29

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

BIAN (en Euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
PASSIF		
Dotations		7 000,54
Mise à disposition chez le bénéficiaire		
Affectation par collec de rattachement	7 000,54	
Reserves		
Neutra amortis subv equip versees		
Report à nouveau	334 241,59	30 674,87
Résultat de l'exercice	-181 557,03	303 566,72
Subventions transférables	1 197,70	1 793,70
Différences sur réalisations d'immob	-7 000,54	-7 000,54
Fonds globalisés	215,00	215,00
Subventions non transférables		
Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	154 097,26	336 250,29

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

BIAN (en Euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES		
PASSIF		
Emprunts auprès des établiss. financiers		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Fournisseurs et comptes rattachés	179 918,58	150 280,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes envers l'Etat et les collec publi		
Dettes envers les BA et la commune		
Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	179 918,58	150 280,00

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF		
Recettes à classer ou à régulariser		
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	334 015,84	486 530,29
COMPTES DE REGULARISATION		

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	467,93	553,04
Dotations et subventions reçues		0,10
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges	467,93	553,14
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales	259,59	207,16
Achats et charges externes	388,55	40,95
Participations et interventions	0,56	0,86
Dotations aux amortissements et provisions	1,50	1,20
Autres charges	650,20	250,17
Charges courantes non financières		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-182,27	302,97
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER	-182,27	302,97
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	0,71	0,60
RESULTAT COURANT	-182,27	302,97
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0,71	0,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	-181,56	303,57

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Redevances pour services rendus		100,00
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat	463 930,00	489,00
Participations	4 000,00	552 550,00
Autres attributions et participations		
TOTAL I	467 930,00	553 139,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	259 585,65	207 162,60
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	560,00	855,68
Dot amoit sur charges à répartir		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Secours et dots, bourse et prix	1 500,00	1 200,00

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
Subventions		388 553,06		40 950,00
TOTAL II		650 198,71		250 168,28
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		-182 268,71		302 970,72
PRODUITS COURANTS FINANCIERS				
Valeurs mob et créances de l'actif immo				
Autres intérêts et produits assimilés				
Gain de change				
Produit net sur cessions de VMP				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL III				
CHARGES COURANTES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
Pertes de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL IV				
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)				
A + B - RESULTAT COURANT		-182 268,71		302 970,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
POSTES		
Produits except op gestion : Subventions Prod exception gestion : Autres opér	115,68	
Produits des cessions d'immobilisations Diff réails(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements Prod exception capital : Autres opér	596,00	596,00
Reprises sur provisions Transferts de charges		
TOTAL V	711,68	596,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions Charg excep op gestion-Autres opérations Valeur comptable des immo cédées Diff réails(positives)transf à investist Charg excep op capital-Autres opérations Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	711,68	596,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	468 641,68	553 735,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	650 198,71	250 168,28

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	Exercice 2023	Exercice 2022
		-181 557,03	303 566,72

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	919,58	856 541,59	857 461,17
Titres de recette émis (b)	560,00	468 641,68	469 201,68
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	560,00	468 641,68	469 201,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	919,58	856 541,59	857 461,17
Mandats émis (f)	881,61	800 478,71	801 360,32
Annulations de mandats (g)		150 280,00	150 280,00
Depenses nettes (h = f - g)	881,61	650 198,71	651 080,32
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		181 557,03	
(h - d) Déficit	321,61		181 878,64

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
	319,58		-321,61		-2,03
	334 241,59		-181 557,03		152 684,56
TOTAL I	334 561,17		-181 878,64		152 682,53
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III			-181 878,64		
TOTAL I + II + III	334 561,17		-181 878,64		152 682,53

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTERS -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	Immobilisations corporelles	319,58		319,58	285,61		285,61	33,97
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	319,58		319,58	285,61		285,61	33,97
040	OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENT	319,58		319,58	285,61		285,61	33,97
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00	596,00		596,00	4,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	600,00		600,00	596,00		596,00	4,00
TOTAL GENERAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	919,58		919,58	881,61		881,61	37,97

Etat Consommation des Crédits

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00	560,00		560,00	40,00
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	600,00		600,00	560,00		560,00	40,00
TOTAL GENERAL		919,58		919,58	560,00		560,00	359,58

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	85 980,00	15 386,00	101 366,00	87 314,15	5 130,00	82 184,15	19 181,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	178 420,00	17 314,00	195 734,00	322 551,50	145 150,00	177 401,50	18 332,50
65	Autres charges de gestion courante	591 541,59	-32 700,00	558 841,59	390 053,06		390 053,06	168 788,53
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	855 941,59		855 941,59	799 918,71	150 280,00	649 638,71	206 302,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00	560,00		560,00	40,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	600,00		600,00	560,00		560,00	40,00
TOTAL GENERAL		856 541,59		856 541,59	800 478,71	150 280,00	650 198,71	206 342,88

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	Dotations et participations	521 700,00		521 700,00	467 930,00		467 930,00	53 770,00
77	Produits exceptionnels				115,68		115,68	-115,68
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	521 700,00		521 700,00	468 045,68		468 045,68	53 654,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00	596,00		596,00	4,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	600,00		600,00	596,00		596,00	4,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	334 241,59		334 241,59				334 241,59
	TOTAL GENERAL	856 541,59		856 541,59	468 641,68		468 641,68	387 899,91

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2184	Mobilier	285,61		285,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	285,61		285,61
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	285,61		285,61
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	285,61		285,61
13911	État et établissements nationaux	596,00		596,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	596,00		596,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	596,00		596,00
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	881,61		881,61

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTERS -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2804421	Biens mobiliers, matériels et études	560,00		560,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560,00		560,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	560,00		560,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	560,00		560,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6065	Livres disques cassettes... bibliothèques et médiathèques	682,00		682,00
6068	Autres matériels et fournitures	2 273,24		2 273,24
6226	Honoraires	49 175,00		49 175,00
624	Transports de biens et transports collectifs	185,33		185,33
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	9 073,58	5 130,00	3 943,58
6288	Autres services extérieurs	25 925,00		25 925,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	87 314,15	5 130,00	82 184,15
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	312 070,00	145 150,00	166 920,00
6218	Autre personnel extérieur	10 481,50		10 481,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	322 551,50	145 150,00	177 401,50
6518	Autres	1 500,00		1 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	388 553,06		388 553,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	390 053,06		390 053,06
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	799 918,71	150 280,00	649 638,71
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	560,00		560,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560,00		560,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	560,00		560,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	800 478,71	150 280,00	650 198,71

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74718	Autres	397 000,00		397 000,00
7474	Communes	66 930,00		66 930,00
748	Autres attributions et participations	4 000,00		4 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	467 930,00		467 930,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	115,68		115,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	115,68		115,68
TOTAL	RECETTES RELEVES DE FONCTIONNEMENT	468 045,68		468 045,68
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.	596,00		596,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	596,00		596,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	596,00		596,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	468 641,68		468 641,68

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTIVA										
1022	Sous Total compte 1022		215,00						215,00		215,00
102	Sous Total compte 102		215,00						215,00		215,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		7 000,54						7 000,54		7 000,54
106	Sous Total compte 106		7 000,54						7 000,54		7 000,54
10	Sous Total compte 10		7 215,54						7 215,54		7 215,54
110	Report à nouveau solde créditeur		30 674,87		303 566,72				334 241,59		334 241,59
11	Sous Total compte 11		30 674,87		303 566,72				334 241,59		334 241,59
12	Résultat exercice excéd déficit		303 566,72	303 566,72				303 566,72			0,00
12	Sous Total compte 12		303 566,72	303 566,72				303 566,72			0,00
1311	État et établissements nationaux		2 984,70						2 984,70		2 984,70
131	Sous Total compte 131		2 984,70						2 984,70		2 984,70
13911	État et établissements nationaux	1 191,00				596,00			1 787,00		1 787,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	1 191,00				596,00		1 787,00		1 787,00	
139	Sous Total compte 139	1 191,00				596,00		1 787,00		1 787,00	
13	Sous Total compte 13	1 191,00				596,00		1 787,00		1 787,00	
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	7 000,54						7 000,54		7 000,54	
19	Sous Total compte 19	7 000,54						7 000,54		7 000,54	
204421	Total classe 1	8 191,54	344 441,83	303 566,72	303 566,72	596,00		312 354,26	648 008,55	8 787,54	344 441,83
	Biens mobiliers, matériels et études	2 809,12						2 809,12		2 809,12	
20442	Sous Total compte 20442	2 809,12						2 809,12		2 809,12	
2044	Sous Total compte 2044	2 809,12						2 809,12		2 809,12	
204	Sous Total compte 204	2 809,12						2 809,12		2 809,12	
20	Sous Total compte 20	2 809,12						2 809,12		2 809,12	
2183	Mat bureau mat Informatique	175,58						175,58		175,58	
2184	Mobilier	1 604,78				285,61		1 890,39		1 890,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	1 780,36				285,61		2 065,97		2 065,97	
21	Sous Total compte 21	1 780,36				285,61		2 065,97		2 065,97	
2804421	Biens mobiliers, matériels et études		1 120,00				560,00		1 680,00		1 680,00
280442	Sous Total compte 280442		1 120,00				560,00		1 680,00		1 680,00
28044	Sous Total compte 28044		1 120,00				560,00		1 680,00		1 680,00
2804	Sous Total compte 2804		1 120,00				560,00		1 680,00		1 680,00
280	Sous Total compte 280		1 120,00				560,00		1 680,00		1 680,00
28183	Mat bureau mat Informatique		175,58					175,58		175,58	
28184	Mobilier		1 604,78					1 604,78		1 604,78	
2818	Sous Total compte 2818		1 780,36					1 780,36		1 780,36	
281	Sous Total compte 281		1 780,36					1 780,36		1 780,36	
28	Sous Total compte 28		2 900,36				560,00		3 460,36		3 460,36
	Total classe 2	4 589,48	2 900,36			285,61	560,00	4 875,09	3 460,36	4 875,09	3 460,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs			83 167,07	83 167,07			83 167,07	83 167,07		0,00
401	Sous Total			83 167,07	83 167,07			83 167,07	83 167,07		0,00
4041	Fournis immob			285,61	285,61			285,61	285,61		0,00
404	Sous Total			285,61	285,61			285,61	285,61		0,00
40	Sous Total			83 452,68	83 452,68			83 452,68	83 452,68		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			66 700,00	66 700,00			66 700,00	66 700,00		0,00
441	Sous Total			66 700,00	66 700,00			66 700,00	66 700,00		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			150 280,00	150 280,00			150 280,00	150 280,00		0,00
443	Sous Total			150 280,00	150 280,00			150 280,00	150 280,00		0,00
4486	Autres charges à payer		150 280,00	150 280,00	179 918,58			150 280,00	330 198,58		179 918,58
448	Sous Total		150 280,00	150 280,00	179 918,58			150 280,00	330 198,58		179 918,58
44	Sous Total		150 280,00	367 260,00	396 898,58			367 260,00	547 178,58		179 918,58
46711	Autres comptes Créditeurs			386 553,06	386 553,06			386 553,06	386 553,06		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671			386 553,06	386 553,06			386 553,06	386 553,06		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			115,68	115,68			115,68	115,68		0,00
4672	Sous Total compte 4672			115,68	115,68			115,68	115,68		0,00
467	Sous Total compte 467			386 668,74	386 668,74			386 668,74	386 668,74		0,00
46	Sous Total compte 46			386 668,74	386 668,74			386 668,74	386 668,74		0,00
47134	Raet : subv			460 700,00	460 700,00			460 700,00	460 700,00		0,00
47138	Raet : autres			7 230,00	7 230,00			7 230,00	7 230,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			467 930,00	467 930,00			467 930,00	467 930,00		0,00
471	Sous Total compte 471			467 930,00	467 930,00			467 930,00	467 930,00		0,00
47	Sous Total compte 47			467 930,00	467 930,00			467 930,00	467 930,00		0,00
515	Total classe 4 Compte au trésor	484 841,17	150 280,00	1 305 311,42	1 334 950,00			1 305 311,42	1 485 230,00	332 601,11	179 918,58
51	Sous Total compte 51	484 841,17		467 930,00	620 170,06			952 771,17	620 170,06	332 601,11	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 156,00	1 156,00			1 156,00	1 156,00		0,00
58	Sous Total compte 58			1 156,00	1 156,00			1 156,00	1 156,00		0,00
	Total classe 5			484 841,17	469 086,00			621 326,06	621 326,06		
6065	Livres disques cassettes... bibliothèque					682,00		682,00		682,00	
6068	Autres matières et fournitures					2 273,24		2 273,24		2 273,24	
606	Sous Total compte 606					2 955,24		2 955,24		2 955,24	
60	Sous Total compte 60					2 955,24		2 955,24		2 955,24	
6215	Personnel affecté par la collectivité de					312 070,00	145 150,00	312 070,00	145 150,00	166 920,00	
6218	Autre personnel extérieur					10 481,50		10 481,50		10 481,50	
621	Sous Total compte 621					322 551,50	145 150,00	322 551,50	145 150,00	177 401,50	
6226	Honoraires					49 175,00		49 175,00		49 175,00	
622	Sous Total compte 622					49 175,00		49 175,00		49 175,00	
624	Transports de biens et transports collec					185,33		185,33		185,33	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
62871	Rembst frais à collectivité rattachée					9 073,58	5 130,00	9 073,58	5 130,00	3 943,58	
6287	Sous Total compte 6287					9 073,58	5 130,00	9 073,58	5 130,00	3 943,58	
6288	Autres serv extér					25 925,00		25 925,00		25 925,00	
628	Sous Total compte 628					34 998,58	5 130,00	34 998,58	5 130,00	29 868,58	
62	Sous Total compte 62					406 910,41	150 280,00	406 910,41	150 280,00	256 630,41	
6518	Autres					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
651	Sous Total compte 651					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					388 553,06		388 553,06		388 553,06	
657	Sous Total compte 657					388 553,06		388 553,06		388 553,06	
65	Sous Total compte 65					390 053,06		390 053,06		390 053,06	
6811	DA - Immob incorp et corpo					560,00		560,00		560,00	
681	Sous Total compte 681					560,00		560,00		560,00	
68	Sous Total compte 68					560,00		560,00		560,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					800 478,71	150 280,00	800 478,71	150 280,00	650 198,71	397 000,00
74718	Autres						397 000,00		397 000,00		397 000,00
7471	Sous Total compte 7471						397 000,00		397 000,00		397 000,00
7474	Cnes						66 930,00		66 930,00		66 930,00
747	Sous Total compte 747						66 930,00		66 930,00		66 930,00
748	Autres attributions et participations						4 000,00		4 000,00		4 000,00
74	Sous Total compte 74						467 930,00		467 930,00		467 930,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						115,68		115,68		115,68
771	Sous Total compte 771						115,68		115,68		115,68
777	Quote-part des subv d'invest transférée						596,00		596,00		596,00
77	Sous Total compte 77						711,68		711,68		711,68
	Total classe 7						468 641,68		468 641,68		468 641,68
	Total général	497 622,19	497 622,19	2 077 964,14	2 259 842,78	801 360,32	619 481,68	3 376 946,65	3 376 946,65	996 462,45	996 462,45

20800 - CAISSE DES ECOLES POITIERS -

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

20800 - CAISSE DES ECOLES POTTIERS -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LACOMBE Eric (1013532808-0) , Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A DDFIP DE POTTOU-CHAR. ET DEP...., le 15/01/2024

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.











Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de **CAISSE DES ECOLES POTTIERS** - pendant l'année 2023 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.**PARCHEMIN Regine (1006822980-0) , CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

A POTTIERS, le 14/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

BAILLY Yann - membre élu		
BARTHELEMY Fabrice - membre de droit		
BESNARD Alexandra - Représentant du Conseil d'Administration		
CHOLAT Isabelle - Membre élu		
FONTAINE Julie - Représentant du Conseil d'Administration		
GERMAIN Catherine - membre désigné par le Préfet		
LEFORT Audrey - membre élu		
MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu		
MONCOND'HUY-Léonore - Représentant du Conseil d'Administration		
NICOLI Christine - Membre élu		
PAQUET Marie - membre de droit		
PAUMIER Hélène - Représentant du Conseil d'Administration		

la Maire de Poitiers atteste que le
présent acte a été affiché, transmis en
Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

**SEANCE DU 14 MARS 2024
Centre Socio-Culturel des 3 Cités – 1 Place de France**

Délibération N° : 2024_0005

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : 22/02/2024

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

<u>Mandant(s)</u>	<u>Mandataire(s)</u>
MONCOND'HUY Léonore	PAUMIER Hélène

Présent-e-s :

- BESNARD Alexandra - Adjointe déléguée Education populaire et Maisons de quartiers
- CHOLAT Isabelle - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Périscolaire et accompagnement à la scolarité
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet (départ à 18h15)
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

Absents Excusé-e-s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Assistante achat gestion - Direction Education - Accueil périscolaire
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circonscription. de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PETUREAU Christine - Directrice de la Direction des Finances
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire - Direction des Finances
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives- Direction Education - Accueil périscolaire
- BOUTANT Karine - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice de la Direction Education – Accueil périscolaire
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs - Direction Education - Accueil périscolaire

CAISSE DES ÉCOLES – Vote du Compte Administratif 2023

Madame Hélène PAUMIER donne lecture du Compte Administratif de la Caisse des Écoles pour l'année 2023.

La séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe budgétaire. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est le seul chargé du paiement des dépenses et de la prise en charge des recettes.

Chacun en ce qui le concerne doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du comptable est le compte de gestion.

Le Comité de la Caisse des écoles délibère sur le compte administratif qui lui est présenté annuellement en disposant de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le compte administratif doit être arrêté en présence du compte de gestion. En effet, les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Après examen du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable, ceux-ci apparaissent en tous points conformes. Il convient donc de voter le compte administratif 2023 de la Caisse des Ecoles.

	Investissement	Fonctionnement
	Réalisé	Réalisé
Dépenses	881,61	650 198,71
Recettes	560,00	468 641,68
Résultat exercice 2023	- 321,61	- 181 557,03
Résultat antérieur	319,58	334 241,59
Résultat cumulé net	- 2,03	152 684,56

Après examen, le Comité de la Caisse des écoles approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la Caisse des Ecoles qui est conforme au compte de gestion du comptable public.

ADOPTÉ

Pour la Maire,
Présidente de la Caisse des écoles
La Vice-Présidente,


Hélène PAUMIER

Caisse des écoles

Rapport du Compte Administratif 2023

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances du budget caisse des écoles et termine le cycle annuel budgétaire. Il est élaboré par l'ordonnateur.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

I. La Caisse des écoles assure le portage financier de deux programmes :

- **Le Programme de réussite éducative (PRE)**

- **La Cité éducative des Couronneries**

Son budget est constitué de crédits de l'Etat (au titre de la politique de la Ville et de la Cité éducative), de la Ville et du Département.

- 1- Le Programme de Réussite Éducative repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repérés par une équipe pluridisciplinaire de soutien. La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

Les orientations prioritaires du dispositif :

- **Le soutien à la parentalité** : accompagnement individualisé des familles pour favoriser leur implication et les rendre autonomes dans leurs démarches.
- **La santé** : permettre un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale et au rythme de vie des écoliers et collégiens. Accompagner les familles dans ces démarches.
- **L'accompagnement à la scolarité** : permettre à chaque enfant d'être accompagné dans sa scolarité, transmettre des habitudes et méthodes de travail, associer les parents à ce temps.
- **L'accompagnement à l'ouverture culturelle, l'accès aux loisirs, l'accès aux sports** : permettre à chaque enfant d'accéder à des loisirs dans un collectif et/ou d'accéder à une pratique sportive et/ou une pratique culturelle. Permettre à la famille d'identifier les lieux ressources pour les enfants et les parents.
- **La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire** : travail autour de l'estime de soi, de la motivation scolaire.

- 2- La Cité éducative est un programme de l'Etat qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. L'objectif est de coordonner et de renforcer les dispositifs existants mais aussi de proposer de nouvelles actions afin d'offrir aux enfants et aux jeunes les conditions d'apprentissage et d'épanouissement les meilleures.

Il consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs pour répondre aux enjeux stratégiques fixés par l'État :

1. Conforter le rôle de l'école
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

La Cité éducative du quartier des Couronneries s'est fixé 5 thématiques prioritaires :

- . Le climat éducatif
- . La culture scolaire
- . La parentalité – accès aux droits
- . La santé, le sport et la culture vecteurs d'émancipation
- . L'orientation et l'insertion professionnelle

II. Fonctionnement

Le résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2023 est déficitaire de 181 557.03€

Avec un résultat reporté de +334 241.59 €, il s'établit en cumulé à 152 684.56€.

Chap.	FONCTIONNEMENT	BP2023	Voté 2023	CA 2023	Chap.	FONCTIONNEMENT	BP2023	Voté 2023	CA 2023
o11	depenses à caractère général	85 980,00	101 366,00	82 184,15	74	dotations et participations	521 700,00	521 700,00	467 930,00
o12	depenses de personnel	178 420,00	195 734,00	177 401,50	77	produit exceptionnel			115,68
65	autres charges de gestion courantes	591 541,59	558 841,59	390 053,06					
	Dépenses réelles	855 941,59	855 941,59	649 638,71		Recettes Réelles	521 700,00	521 700,00	468 045,68
o42	dot amortissement	600,00	600,00	560,00	o42	opération ordre	600,00	600,00	596,00
o23	virement section investissement	0,00	0,00		oo2	excédent reporté	334 241,59	334 241,59	
	total	856 541,59	856 541,59	650 198,71		total	856 541,59	856 541,59	468 641,68

1 – Dépenses Réelles

Les dépenses réelles de 2023 sont exécutées pour un montant de 649 K€ et sont en sous-exécution par rapport aux prévisions totale de l'année (558 k€) avec un taux de consommation par rapport au voté de 75%.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général de 82 K€ sont composées de dépenses de fonctionnement général du PRE (loyer, fournitures) et de diverses prestations réalisées au titre du PRE ou de la cité éducative :

- PRE : l'accompagnement individualisé pour les enfants (AFEV), l'accompagnement psychosociologique enfants-adolescents et parents, la mise à disposition d'interprètes et l'analyse de la pratique de l'équipe
- Cité éducative : la mission d'évaluation de la cité éducative confiée à un cabinet extérieur et les frais de communication.

Charges du personnel

Les frais de personnel portent sur la mise à disposition d'agents par la collectivité de rattachement remboursés à la ville de Poitiers, le recrutement en juin 2023 d'une pilote de l'action Coup de Pouce par l'intermédiaire du GESC et des missions d'interprétariat.

Autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses concerne le versement de subventions à des associations afin de financer des actions ciblées. En 2023, la Caisse des écoles a versé 40,9 K€ de subventions. La totalité des crédits a été consommée par le versement de subventions à des associations développant des actions dans le cadre de la cité éducative ou pour l'abonnement au logiciel du PRE.

2 – Recettes Réelles

Les recettes de fonctionnement de 2023 s'élèvent à 468 K€.

Ces recettes correspondent à des subventions qui se décomposent comme suit :

- . 394 K€ de participation de l'Etat (144 000 K€ pour le PRE + 250 K€ pour la cité éducative)
- . 66,7 K€ de la Ville de Poitiers,
- . 2 000 € du Département de la Vienne.

Le total de recettes réelles est inférieur au BP 2023 où était prévu le coût d'un poste supplémentaire pour le PRE et une enveloppe plus importante pour les projets de la cité éducative.

III. Investissement

Le résultat brut d'investissement de l'exercice 2023 est déficitaire de 321.61 €. Avec un résultat reporté de 319.58€, il s'établit en cumulé à -2.03 €.

Chap.	INVESTISSEMENT	BP2023	Voté 2023	CA 2023	Chap.	INVESTISSEMENT	BP2023	Voté 2023	CA 2023
21	dépenses d'équipement	319,58	319,58	285,61	023	virement section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	opérations d'ordre	600,00	600,00	596,00	040	dot amortissement	600,00	600,00	560,00
041					001	excédent reporté	319,58	319,58	0,00
	total	919,58	919,58	881,61		total	919,58	919,58	560,00

En 2023, la Caisse des écoles a fait l'acquisition d'une chaise de bureau. Les autres opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPLC - Caisse des Ecoles (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26860018600012

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion comptable de Poitiers

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

M 14

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	22
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

Caisse des Ecoles - Budget Principal - CA - 2023

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	23
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Caisse des Ecoles Budget Principal	CA 2023
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	92296.0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		Financier

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	7.04	
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	5.07	
3	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	650 198,71	G	468 641,68
	Section d'investissement	B	881,61	H	560,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	334 241,59 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	319,58 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	651 080,32	= G+H+I+J	803 762,85
---------------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	650 198,71	= G+I+K	802 883,27
	Section d'investissement	= B+D+F	881,61	= H+J+L	879,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	651 080,32	= G+H+I+J+K+L	803 762,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00

Caisse des Ecoles - Budget Principal - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	85 980,00	71 185,57	10 998,58	0,00	3 795,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	178 420,00	10 481,50	166 920,00	0,00	1 018,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	591 541,59	388 053,06	2 000,00	0,00	201 488,53
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		855 941,59	469 720,13	179 918,58	0,00	206 302,88
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		855 941,59	469 720,13	179 918,58	0,00	206 302,88
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	600,00	560,00			40,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600,00	560,00			40,00
TOTAL		856 541,59	470 280,13	179 918,58	0,00	206 342,88
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	521 700,00	467 930,00	0,00	0,00	53 770,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		521 700,00	467 930,00	0,00	0,00	53 770,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	115,68	0,00	0,00	-115,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		521 700,00	468 045,68	0,00	0,00	53 654,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	600,00	596,00			4,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		600,00	596,00			4,00
TOTAL		522 300,00	468 641,68	0,00	0,00	53 658,32
Pour information		(3) 334 241,59				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	319,58	285,61	0,00	33,97
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	319,58	285,61	0,00	33,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	319,58	285,61	0,00	33,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	600,00	596,00		4,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	600,00	596,00		4,00
	TOTAL	919,58	881,61	0,00	37,97
	Pour information	(2) 0,00			
	D'001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	600,00	560,00		40,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	600,00	560,00		40,00
	TOTAL	600,00	560,00	0,00	40,00

Caisse des Ecoles - Budget Principal - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 319,58			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	82 184,15		82 184,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	177 401,50		177 401,50
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	390 053,06		390 053,06
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	560,00	560,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		649 638,71	560,00	650 198,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	596,00	596,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	285,61	0,00	285,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		285,61	596,00	881,61
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	467 930,00		467 930,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	115,68	596,00	711,68
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		468 045,68	596,00	468 641,68
Pour information				334 241,59
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		560,00	560,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	560,00	560,00
Pour information				319,58
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	85 980,00	71 185,57	10 998,58	0,00	3 795,85
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	682,00	0,00	0,00	-682,00
6068	Autres matières et fournitures	1 230,00	2 273,24	0,00	0,00	-1 043,24
6226	Honoraires	49 300,00	49 175,00	0,00	0,00	125,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	185,33	0,00	0,00	-185,33
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	6 050,00	0,00	3 943,58	0,00	2 106,42
6288	Autres services extérieurs	29 400,00	18 870,00	7 055,00	0,00	3 475,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	178 420,00	10 481,50	166 920,00	0,00	1 018,50
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	166 920,00	0,00	166 920,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	11 500,00	10 481,50	0,00	0,00	1 018,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	591 541,59	388 053,06	2 000,00	0,00	201 488,53
6518	Autres	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	590 041,59	386 553,06	2 000,00	0,00	201 488,53
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		855 941,59	469 720,13	179 918,58	0,00	206 302,88
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		855 941,59	469 720,13	179 918,58	0,00	206 302,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	600,00	560,00			40,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	600,00	560,00			40,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		600,00	560,00			40,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		600,00	560,00			40,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		856 541,59	470 280,13	179 918,58	0,00	206 342,88
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	521 700,00	467 930,00	0,00	0,00	53 770,00
74718	Autres participations Etat	455 000,00	397 000,00	0,00	0,00	58 000,00
7474	Participat° Communes	66 700,00	66 930,00	0,00	0,00	-230,00
748	Autres attributions et participations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		521 700,00	467 930,00	0,00	0,00	53 770,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	115,68	0,00	0,00	-115,68
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	115,68	0,00	0,00	-115,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		521 700,00	468 045,68	0,00	0,00	53 654,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	600,00	596,00			4,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	600,00	596,00			4,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600,00	596,00			4,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		522 300,00	468 641,68	0,00	0,00	53 658,32
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		334 241,59				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	-0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	319,58	285,61	0,00	33,97
2184	Mobilier	319,58	285,61	0,00	33,97
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		319,58	285,61	0,00	33,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		319,58	285,61	0,00	33,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	600,00	596,00		4,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	600,00	596,00		4,00
13911	Etat et établissements nationaux	600,00	596,00		4,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		600,00	596,00		4,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		919,58	881,61	0,00	37,97
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	600,00	560,00		40,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	600,00	560,00		40,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		600,00	560,00		40,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600,00	560,00		40,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		600,00	560,00	0,00	40,00
Pour information		319,58			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €			11/10/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	11/10/2017
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	11/10/2017
L	Frais d'insertion suivis de réalisation	1	11/10/2017
L	Frais de recherche et de développement en cas de réussite	5	11/10/2017
L	Frais de recherche et de développement en cas d'échec	1	11/10/2017
L	Sub. versées pour biens mobiliers, matériel ou études, aides à l'invest consentie aux entrep	5	11/10/2017
L	Sub versées pour biens immobiliers ou installations	15	11/10/2017
L	Sub versées pour projets d'infrastructures d'intérêt national	30	11/10/2017
L	Logiciels	2	11/10/2017
L	Autres agencements et aménagements immeubles non productifs de revenus	25	11/10/2017
L	Agencements et aménagements immeubles productifs de revenus	25	11/10/2017
L	Immeubles productifs de revenus	25	11/10/2017
L	Matériel spécifique de voirie	10	11/10/2017
L	Véhicules légers : voitures	8	11/10/2017
L	Véhicules légers : autres	6	11/10/2017
L	Camions, véhicules industriels et véhicules utilitaires	8	11/10/2017
L	Matériel informatique	3	11/10/2017
L	Matériel informatique	5	11/10/2017
L	Matériel de bureau électrique, électronique	5	11/10/2017
L	Mobilier	12	11/10/2017
L	Mobilier urbain	12	11/10/2017
L	Coffres forts	30	11/10/2017
L	Matériel classique	5	11/10/2017
L	Matériel classique	6	11/10/2017
L	Matériel classique	10	11/10/2017
L	Matériel classique : matériel audiovisuel	6	11/10/2017
L	Matériel classique : jeux et cycles	6	11/10/2017
L	Equipement des espaces verts	6	11/10/2017
L	Instruments musique sauf instruments à vent	10	11/10/2017
L	Instruments musique : instruments à vent	5	11/10/2017
L	Livres de bibliothèque, cassettes, disques	5	11/10/2017
L	Cheptel	8	11/10/2017
L	Installation et appareils de chauffage	10	11/10/2017
L	Appareils de levage - Ascenseurs	25	11/10/2017
L	Appareils de laboratoire, médical et de mesure	5	11/10/2017
L	Equipements de garage et atelier	10	11/10/2017
L	Equipements des cuisines	5	11/10/2017
L	Equipements des cuisines	10	11/10/2017
L	Equipements sportifs	5	11/10/2017
L	Equipements sportifs	10	11/10/2017
L	Equipements sportifs	15	11/10/2017
L	Installation de voirie	10	11/10/2017
L	Plantations	20	11/10/2017
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	11/10/2017

Caisse des Ecoles - Budget Principal - CA - 2023

L	Bâtiments légers, abris	15	11/10/2017
L	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	15	11/10/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	11/10/2017
L	Subvent. d'investissement ratt aux actifs amortissables 131 = durée d'amort. du bien subventionné	0	11/10/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		600,00	596,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		600,00	596,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	600,00	596,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	596,00	0,00	0,00	596,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6,2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		600,00	III 560,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		600,00	560,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169		0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	600,00	560,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	560,00	0,00	319,58	0,00	879,58

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	596,00
Ressources propres disponibles	IV	879,58
Solde	V = IV – II (3)	283,58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ALSIV M OU MME LE PRESIDENT	19 500,00	
ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE ECOLES PUBLIQUES	55 000,00	
ASSOCIATION LE TOIT DU MONDE	9 000,00	
ASSOCIATION LE TOIT DU MONDE	9 000,00	
ASSOCIATION QUARTIER LIBRE RADIO SHOW M OU MME LE PRESIDENT	5 896,00	
ASSOCIATION SAUVE QUI PEUT	7 260,00	
BROADWAY SCHOOL	18 060,00	
CENTRE INFORMATION DROITS DE LA FEMME	2 000,00	
COMITE DE LA VIENNE DE L'UFOLEP M OU MME LE PRESIDENT	1 500,00	
CONCORDANSE	4 907,00	
COURONNERIES DEMAIN MOUMME LE PRESIDENT	62 000,00	
COURONNERIES DEMAIN MOUMME LE PRESIDENT	18 000,00	
COURONNERIES DEMAIN MOUMME LE PRESIDENT	1 170,00	
ESPACE PIERRE MENDES FRANCE	4 700,00	
FILMER LE TRAVAIL MOUMME LE PRESIDENT	3 650,00	
FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE M OU MME LE PRESIDENT	3 000,00	
GONZO COLLECTIF MOUMME LE PRESIDENT	26 000,00	
KURIOZ MOUMME LE PRESIDENT	5 000,00	
L EVEIL	3 000,00	
LA COMPAGNIE NEPHTYS	3 030,00	
LA VUE EST SUPERBE	5 870,00	
LE CLOU CAFE LIBRAIRIE OENOLOGIE	2 688,00	
MOUVEMENT INDEPENDANT POUR L'EXPLORATI	3 291,00	
OTAM ONDULATION TRES AMICALE EN MOUVEMENT	18 710,00	
POITCAST	14 780,00	
POITIERS MIGNE ECHECS	1 900,00	
POITOU HABITAT JEUNES	3 000,00	
RE-CYCLES POITIERS	7 786,00	
SOYONS LE CHANGEMENT MOUMME LE PRESIDENT	12 000,00	
SPORTIVE AMICALE COURONNERIES MOUMME LE PRESIDENT	8 000,00	
STADE POITEVIN	6 750,00	
THEATRE ET AUDITORIUM DE POITIERS SCENE NATIONALE	3 300,00	
UN OEIL AUX PORTES	2 728,00	
WALPURGIS	3 000,00	
<u>Entreprises</u>		
ACEASCOP FORMASCOPE	16 400,00	
ACEASCOP FORMASCOPE	10 000,00	
POITIERS BICLOU	3 384,06	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAIN BUDGET PRINCIPAL	3 293,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	388 553,06	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
29/06/2023 - Subvention	SAUVE QUI PEUT	SAUVE QUI PEUT	P1	7 260,00
16/11/2023 - Subvention	COURONNERIES DEMAIN	COURONNERIES DEMAIN	P1	81 170,00
16/11/2023 - Subvention	MOUVEMENT INDEPENDANT POUR L'EXPLORATION DE L'UNIVERS LUDIQUE - MIPEUL	MOUVEMENT INDEPENDANT POUR L'EXPLORATION DE L'UNIVERS LUDIQUE - MIPEUL	P1	3 281,00
16/11/2023 - Subvention	POITCAST	POITCAST	P1	14 780,00
16/11/2023 - Subvention	POITIERS-MIGNE ECHECS	POITIERS-MIGNE ECHECS	P1	1 900,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2








Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES :
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22 février 2024

Présenté par (1) : HÉLÈNE PAUMIER, Vice-présidente
 A, le 14 mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A, le 14 mars 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3), du Comité de la Caisse des écoles.

BAILLY Yann - membre élu	
BARTHELEMY Fabrice - membre de droit	
BESNARD Alexandra - Représentant du Conseil d'Administration	
CHOLAT Isabelle - Membre élu	
FONTAINE Julie - Représentant du Conseil d'Administration	
GERMAIN Catherine - membre désigné par le Préfet	
LEFORT Audrey - membre élu	
MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu	
MONCOND'HUY Léonore - Représentant du Conseil d'Administration	
NICOLI Christine - Membre élu	
PAQUET Marie - membre de droit	
PAUMIER Hélène - Représentant du Conseil d'Administration	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Comité de la Caisse des écoles

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE DU 14 MARS 2024
Centre Socio-Culturel des 3 Cités – 1 Place de France

Délibération N° : 2024_0006

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : 22/02/2024

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

Mandant(s)

MONCOND'HUY Léonore

Mandataire(s)

PAUMIER Hélène

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Présent·e·s :

Présent·e·s :

- BESNARD Alexandra - Adjointe déléguée Education populaire et Maisons de quartiers
- CHOLAT Isabelle - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Péri-scolaire et accompagnement à la scolarité
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet (départ à 18h15)
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

Absents Excusé·e·s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Assistante achat gestion - Direction Education - Accueil périscolaire
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circonscription. de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PETUREAU Christine - Directrice de la Direction des Finances
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire - Direction des Finances
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives- Direction Education - Accueil périscolaire
- BOUTANT Karine - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice de la Direction Education – Accueil périscolaire
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs - Direction Education - Accueil périscolaire

CAISSE DES ÉCOLES – Vote de l'affectation du résultat 2023

Madame Hélène PAUMIER indique que les résultats cumulés d'investissement et de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 sont arrêtés respectivement à -2,03 € et 152 684,56 €.

L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après examen, le Comité de la Caisse des écoles approuve la proposition de retenir l'affectation d'affectation du résultat suivante :

. à titre obligatoire, une affectation à l'article 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 2.03€

. le solde du résultat de fonctionnement, à l'article 002, en recettes de fonctionnement : 152 682.53€

	Excédent reporté	Résultat de clôture 2023	Résultat cumulé	Investissement		Fonctionnement
				Résultat reporté 001	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	Résultat reporté 002
<i>Investissement</i>	319,58	-321,61	-2,03		2,03	
<i>Fonctionnement</i>	334 241,59	-181 557,03	152 684,56			152 682,53

ADOPTÉE

**Pour la Maire,
Présidente de la Caisse des écoles
La Vice-Présidente,**

Hélène PAUMIER

BUDGET Caisse des écoles FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2023

SECTION D' INVESTISSEMENT

Total des titres	580,00
Total des mandats	881,61
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-321,61
RESULTAT REPORTE	319,58
Résultat cumulé 2023	-2,03
RAR recettes d'investissement	0,00
RAR dépenses d'investissement	0,00
RESULTAT CUMULE NET D'INVESTISSEMENT	-2,03

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres	468 641,68
Total des mandats	650 198,71
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-181 557,03
RESULTAT REPORTE	334 241,59
Résultat cumulé 2023	152 684,56
RESULTAT CUMULE NET DE FONCTIONNEMENT	152 684,56

MONTANT DE L'EXCEDENT GLOBAL 152 682,53

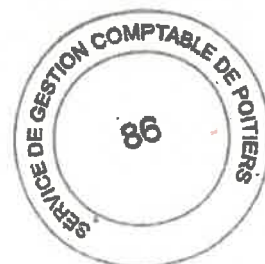
La Maire,


Léonore MONCOND'HUY

La Comptable Publique

Par délégation
L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques
Adjointe


Aide ZARRI



L'article L2311 - 5 prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."



la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE DU 14 MARS 2024
Centre Socio-Culturel des 3 Cités – 1 Place de France

Délibération N° : 2024_0007

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : 22/02/2024

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

Mandant(s) Mandataire(s)
MONCOND'HUY Léonore PAUMIER Hélène

Présent-e-s :

- BESNARD Alexandra - Adjointe déléguée Education populaire et Maisons de quartiers
- CHOLAT Isabelle - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Pédagogie et accompagnement à la scolarité
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet (départ à 18h15)
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

Absents Excusé-e-s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Assistante achat gestion - Direction Education - Accueil périscolaire
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIÀIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circonscription de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PETUREAU Christine - Directrice de la Direction des Finances
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire - Direction des Finances
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives- Direction Education - Accueil périscolaire
- BOUTANT Karine - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice de la Direction Education – Accueil périscolaire
- GACE Johann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs - Direction Education - Accueil périscolaire

CAISSE DES ÉCOLES – Vote du budget primitif 2024

Madame Hélène PAUMIER donne lecture du budget primitif 2024 de la Caisse des Ecoles.

Le projet du budget primitif 2024 qui vous est présenté prend en compte la reprise du résultat de l'exercice 2024 après adoption du compte administratif et affectation du résultat 2023.

Il est proposé d'appliquer la nomenclature M57 développée à compter de la mise en œuvre de cette nouvelle instruction budgétaire.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en recettes et en dépenses à 602.03€ et 666 142.53€ soit un total pour les deux sections de 666 744.56 €.

INVESTISSEMENT

chapitre	Dépenses	BP 2024	chapitre	Recettes	BP 2024
21	dépenses d'équipement		023	virement de la section de fonctionnement	
040	opérations d'ordre	600,00	040	dot amortissement	600,00
041			001	excédent reporté	
001	déficit d'invest	2,03	1068		2,03
	total	602,03		total	602,03

FONCTIONNEMENT

chapitre	Dépenses	BP 2024	chapitre	Recettes	BP 2024
o11	depenses à caractère général	107 635,00	o13	atténuation de charges	
o12	depenses de personnel	204 860,53	70	pdts des services	
65	autres charges de gestion courantes	353 047,00	74	dotations et participations	512 860,00
o42	dot amortissement	600,00	o42	opération ordre	600,00
o23	virement à la section d'investissement		oo2	excédent reporté	152 682,53
	total	666 142,53			666 142,53

Après examen, il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉ

Pour la Maire,
Présidente de la Caisse des écoles
La Vice-Présidente,


Hélène PAUMIER

Caisse des écoles

Rapport du Budget Primitif 2024

La Caisse des écoles assure le portage financier de deux programmes :

- **Le Programme de réussite éducative (PRE)**
- **La Cité éducative des Couronneries**

Son budget est constitué de crédits de l'Etat (au titre de la politique de la Ville et de la Cité éducative), de la Ville et du Département.

- 1- Le Programme de Réussite Éducative repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repérés par une équipe pluridisciplinaire de soutien. La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

Les orientations prioritaires du dispositif :

- **Le soutien à la parentalité** : accompagnement individualisé des familles pour favoriser leur implication et les rendre autonomes dans leurs démarches.
- **La santé** : permettre un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale et au rythme de vie des écoliers et collégiens. Accompagner les familles dans ces démarches.
- **L'accompagnement à la scolarité** : permettre à chaque enfant d'être accompagné dans sa scolarité, transmettre des habitudes et méthodes de travail, associer les parents à ce temps.
- **L'accompagnement à l'ouverture culturelle, l'accès aux loisirs, l'accès aux sports** : permettre à chaque enfant d'accéder à des loisirs dans un collectif et/ou d'accéder à une pratique sportive et/ou une pratique culturelle. Permettre à la famille d'identifier les lieux ressources pour les enfants et les parents.
- **La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire** : travail autour de l'estime de soi, de la motivation scolaire.

- 2- La Cité éducative est un programme de l'Etat qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. L'objectif est de coordonner et de renforcer les dispositifs existants mais aussi de proposer de nouvelles actions afin d'offrir aux enfants et aux jeunes les conditions d'apprentissage et d'épanouissement les meilleures.

Il consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs pour répondre aux enjeux stratégiques fixés par l'État :

1. Conforter le rôle de l'école
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

La Cité éducative du quartier des Couronneries s'est fixé 5 thématiques prioritaires :

1. Le climat éducatif
2. La culture scolaire
3. La parentalité – accès aux droits
4. La santé, le sport et la culture vecteurs d'émancipation
5. L'orientation et l'insertion professionnelle

Le budget 2024 s'équilibre en cumulé (fonctionnement et investissement) à 666 744,56 K€ qui sont consacrés à ces deux programmes.

Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 666 142,53 €.

chapitre	FONCTIONNEMENT	BP2023	BP 2024	chapitre	FONCTIONNEMENT	BP2023	BP 2024
o11	depenses à caractère général	85 980,00	107 635,00	74	dotations et participations	521 700,00	512 860,00
o12	depenses de personnel	178 420,00	204 860,53				
o14	atténuation de produits						
65	autres charges de gestion courantes	591 541,59	353 047,00				
o42	dot amortissement	600,00	600,00	o42	opération ordre	600,00	600,00
o23	virement à la section d'investissement	0,00		oo2	excédent reporté	334 241,59	152 682,53
	total	856 541,59	666 142,53		total	856 541,59	666 142,53

1 – DEPENSES

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont de 107.6 K€ au BP 2023 soit +21.6ke par rapport au BP 2023. Elles sont composées pour 59,4 K€ de dépenses concernant essentiellement des prestations pour l'accompagnement individualisé pour les enfants (AFEV), l'accompagnement psychosociologique enfants-adolescents et parents, les frais d'interprètes et analyse de la pratique à destination du PRE et de 48,2 K€ pour la mission d'évaluation et la communication du programme cité éducative.

Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 204.8 K€ soit +26k€ par rapport au BP 2023.

Les frais de personnel, mis à disposition par la collectivité de rattachement, sont remboursés à la ville de Poitiers. L'augmentation par rapport à 2023 correspond à la prise en compte de l'augmentation du point d'indice et à la vacance d'un poste de référent de parcours pendant 4 mois en 2023.

Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courantes sont de 353k€ au BP 2024 soit une baisse de 238k€ par rapport au BP 2023.

Ces 353 K€ de crédits correspondent à des actions portées par des associations dont le financement est effectué par le versement de subventions :

- 122 K€ concernent des actions qui ont été financées par l'Etat en 2023 et qui seront effectuées en 2024
- 230 K€ concernent des actions financées par l'Etat en 2024.

Ce poste de dépenses comporte les coûts d'utilisation d'un logiciel pour 1,5 K€.

Cette baisse s'explique car l'année 2023 était une année exceptionnelle : une part importante des crédits 2022 de la cité éducative n'avaient pas été dépensés (année de préfiguration) et ont été reportés en 2023.

2 – RECETTES

Le résultat de fonctionnement reporté de 2023 d'un montant de 152 682,53 €.

Les recettes réelles inscrites en 2024 sont de 512.8k€. Ces subventions se décomposent comme suit :

- . 174 K€ de l'État pour le PRE,
- . 72,8 K€ de la commune pour le PRE,
- . 2 k€ du département pour le PRE,
- . 11,7 K€ de la commune pour la cité éducative,
- . 252,3 K€ de l'État pour le programme cité éducative.

Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 602.03€

chapitre	<i>INVESTISSEMENT</i>	BP2023	BP 2024	chapitre	<i>INVESTISSEMENT</i>	BP2023	BP 2024
21	dépenses d'équipement	319,58		023	virement de la section de fo	0,00	
040	opérations d'ordre	600,00	600,00	040	dot amortissement	600,00	600,00
001	déficit d'invest		2,03	001	excédent reporté	319,58	
				1068			2,03
	total	919,58	602,03	total		919,58	602,03

Elle n'est composée que d'écritures d'ordre (dotation aux amortissements et reprise de subventions ayant financées des acquisitions amortissables), et du déficit de 2.03 € financé en recettes par un ponction sur le résultat de fonctionnement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPLC : Caisse des Ecoles (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26860018600012

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion comptable de Poitiers

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

M. 57

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet


B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Caisse des Ecoles - Budget Principal - BP - 2024 .

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	41
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	42
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	43
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	92296,0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7,21
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	5,56
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	30,8 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	0,00	IV	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	600,00	602,03
	+	+

REPORTS	(si solde négatif)	(si solde positif)
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	2,03	0,00
	=	=

Total de la section d'investissement (2)	602,03	602,03
---	---------------	---------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	666 142,53	513 460,00
	+	+

REPORTS	(si déficit)	(si excédent)
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	152 682,53
	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	666 142,53	666 142,53
--	-------------------	-------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	666 744,56	666 744,56
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		600,00	600,00	600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		600,00	600,00	600,00

TOTAL	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
--------------	-------------	-------------	---------------	---------------	---------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2,03
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	602,03
---	---------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	2,03	2,03	2,03
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2,03	2,03	2,03
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	2,03	2,03	2,03

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		600,00	600,00	600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		600,00	600,00	600,00

TOTAL	0,00	0,00	602,03	602,03	602,03
--------------	-------------	-------------	---------------	---------------	---------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	602,03
---	---------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

Caisse des Ecoles - Budget Principal - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	107 635,00	107 635,00	107 635,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	204 860,53	204 860,53	204 860,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	353 047,00	353 047,00	353 047,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	665 542,53	665 542,53	665 542,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	665 542,53	665 542,53	665 542,53

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		600,00	600,00	600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		600,00	600,00	600,00

TOTAL	0,00	0,00	666 142,53	666 142,53	666 142,53
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	666 142,53
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	512 860,00	512 860,00	512 860,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	512 860,00	512 860,00	512 860,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	512 860,00	512 860,00	512 860,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		600,00	600,00	600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		600,00	600,00	600,00

TOTAL	0,00	0,00	513 460,00	513 460,00	513 460,00
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	152 682,53
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	666 142,53
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	600,00	600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	600,00	600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2,03
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	602,03
---	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	107 635,00		107 635,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	204 860,53		204 860,53
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	353 047,00	0,00	353 047,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	600,00	600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	665 542,53	600,00	666 142,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	666 142,53
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Caisse des Ecoles - Budget Principal - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		600,00	600,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	600,00	600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2,03
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	602,03
---	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	512 860,00		512 860,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	600,00	600,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		512 860,00	600,00	513 460,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	152 682,53
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	666 142,53
--	-------------------

Caisse des Ecoles - Budget Principal - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								2,03
Total des dépenses d'investissement cumulées								602,03

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-BS pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotalions, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		600,00	600,00	600,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		600,00	600,00	600,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					2,03
Total des recettes d'investissement cumulées					602,03

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV.B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13911	0,00	I		600,00	600,00		600,00	600,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Votes de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		600,00	600,00	600,00
2804421 <i>Sub. nat privé - Biens mob. mat. études</i>	0,00		600,00	600,00	600,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		600,00	600,00	600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	666 142,53	666 142,53	0,00	666 142,53	666 142,53
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	107 635,00	107 635,00	0,00	107 635,00	107 635,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		61 300,00	61 300,00	0,00	61 300,00	61 300,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		6 050,00	6 050,00	0,00	6 050,00	6 050,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		35 185,00	35 185,00	0,00	35 185,00	35 185,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		204 860,53	204 860,53		204 860,53	204 860,53
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		179 360,53	179 360,53		179 360,53	179 360,53
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		25 500,00	25 500,00		25 500,00	25 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00		353 047,00	353 047,00	0,00	353 047,00	353 047,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		351 547,00	351 547,00	0,00	351 547,00	351 547,00
65818	Autres	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	665 542,53	665 542,53	0,00	665 542,53	665 542,53
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	665 542,53	665 542,53	0,00	665 542,53	665 542,53

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			600,00	600,00		600,00	600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			600,00	600,00		600,00	600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	513 460,00	513 460,00	513 460,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	512 860,00	512 860,00	512 860,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	426 310,00	426 310,00	426 310,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	84 550,00	84 550,00	84 550,00
74888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	512 860,00	512 860,00	512 860,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	512 860,00	512 860,00	512 860,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		600,00	600,00	600,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		600,00	600,00	600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		600,00	600,00	600,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 3 000 €		Catégories de biens amortis		Durée (en années)	16/11/2023
L	Frais d'étude non suivis de réalisation			5	11/10/2017
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation			5	11/10/2017
L	Frais d'insertion suivis de réalisation			1	11/10/2017
L	Frais de recherche et de développement en cas de réussite			5	11/10/2017
L	Frais de recherche et de développement en cas d'échec			1	11/10/2017
L	Sub. versées pour biens mobiliers, matériel ou études, aides à l'invest consentie aux entrep			5	11/10/2017
L	Sub versées pour biens immobiliers ou installations			15	11/10/2017
L	Sub versées pour projets d'infrastructures d'intérêt national			30	11/10/2017
L	Logiciels			2	11/10/2017
L	Autres agencements et aménagements immeubles non productifs de revenus			25	11/10/2017
L	Agencements et aménagements immeubles productifs de revenus			25	11/10/2017
L	Immeubles productifs de revenus			25	11/10/2017
L	Matériel spécifique de voirie			10	11/10/2017
L	Véhicules légers : voitures			8	11/10/2017
L	Véhicules légers : autres			6	11/10/2017
L	Camions, véhicules industriels et véhicules utilitaires			8	11/10/2017
L	Matériel informatique			3	11/10/2017
L	Matériel informatique			5	11/10/2017
L	Matériel de bureau électrique, électronique			5	11/10/2017
L	Mobilier			12	11/10/2017
L	Mobilier urbain			12	11/10/2017
L	Coffres forts			30	11/10/2017
L	Matériel classique			5	11/10/2017
L	Matériel classique			6	11/10/2017
L	Matériel classique			10	11/10/2017
L	Matériel classique : matériel audiovisuel			6	11/10/2017
L	Matériel classique : jeux et cycles			6	11/10/2017
L	Equipement des espaces verts			6	11/10/2017
L	Instruments musique sauf instruments à vent			10	11/10/2017
L	Instruments musique : instruments à vent			5	11/10/2017
L	Livres de bibliothèque, cassettes, disques			5	11/10/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Cheptel	11/10/2017
L	Installation et appareils de chauffage	11/10/2017
L	Appareils de levage - Ascenseurs	11/10/2017
L	Appareils de laboratoire, médical et de mesure	11/10/2017
L	Equipements de garage et atelier	11/10/2017
L	Equipements des cuisines	11/10/2017
L	Equipements des cuisines	11/10/2017
L	Equipements sportifs	11/10/2017
L	Equipements sportifs	11/10/2017
L	Equipements sportifs	11/10/2017
L	Installation de voirie	11/10/2017
L	Plantations	11/10/2017
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	11/10/2017
L	Bâtiments légers, abris	11/10/2017
L	Construction sur sol d'aufroi - Installations générales, agencements, aménagements	11/10/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	11/10/2017
L	Subvent. d'investissement ratt aux actifs amortissables 131 = durée d'amort. du bien subventionné	11/10/2017
		0

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			500,00
65730.0	3639.0	Visite du musée d'Orsay pour les étudiants de première année	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALIENOR D'AQUITAINE	Autre personne de droit public	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2,03	-2,03
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2,03	-2,03

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2,03	2,03
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2,03	-2,03
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	600,00	600,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	600,00	600,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		600,00	600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		600,00	600,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	600,00	600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0









Date de convocation : 22 février 2024

Présenté par (1), Hélène PAUMIER, Vice-Présidente
A, le 14 mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le 14 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3). Comité de la Caisse des écoles

BAILLY Yann - membre élu	
BARTHELEMY Fabrice - membre de droit	
BESNARD Alexandra - Représentant du Conseil d'Administration	
CHOLAT Isabelle - Membre élu	
FONTAINE Julie - Représentant du Conseil d'Administration	
GERMAIN Catherine - membre désigné par le Préfet	
LEFORT Audrey - membre élu	
MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu	
MONCOND'HUY Léonore - Représentant du Conseil d'Administration	
NICOLI Christine - Membre élu	
PAQUET Marie - membre de droit	
PAUMIER Hélène - Représentant du Conseil d'Administration	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE DU 14 MARS 2024
Centre Socio-Culturel des 3 Cités – 1 Place de France

Délibération N° : 2024_0008

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : 22/02/2024

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

Mandant(s)

MONCOND'HUY Léonore

Mandataire(s)

PAUMIER Hélène

Présent·e·s :

- BESNARD Alexandra - Adjointe déléguée Éducation populaire et Maisons de quartiers
- CHOLAT Isabelle - Inspectrice de l'Éducation nationale - Circonscription de Poitiers Est
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Péri-scolaire et accompagnement à la scolarité
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet (départ à 18h15)
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Éducation nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Éducation et écoles publiques

Absents Excusé·e·s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- CHEVALIER Marylou - Coordonnatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Assistante achat gestion - Direction Éducation - Accueil péri-scolaire
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIAIGRE Audrey - Coordonnatrice REP - Circonscription. de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Éducation Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PETUREAU Christine - Directrice de la Direction des Finances
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Éducation et Accueil péri-scolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire - Direction des Finances
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

Assistaient à la réunion :

- BIDE-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives- Direction Éducation - Accueil péri-scolaire
- BOUTANT Karine - Coordonnatrice du Programme de Réussite Éducative
- FAIVRE Agnès - Directrice de la Direction Éducation – Accueil péri-scolaire
- GACE Johann : Coordonnateur adjoint du Programme de Réussite Éducative
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs - Direction Éducation - Accueil péri-scolaire

CAISSE DES ÉCOLES – Vote du règlement budgétaire et financier

Le Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers a fait le choix d'adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le Budget principal.

Le règlement budgétaire et financier, jusqu'à présent obligatoire pour les départements et les régions, devient également obligatoire pour les collectivités, syndicats et établissements publics qui mettent en œuvre ce nouveau référentiel qui s'inscrit dans un mouvement de modernisation et d'harmonisation de la comptabilité publique.

Ce règlement budgétaire et financier se décompose en quatre thématiques :

1. Le cadre budgétaire
2. L'exécution budgétaire
3. Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année.
4. La gestion de la dette et de la trésorerie

Ce règlement doit pouvoir être révisé et pourra faire l'objet d'adaptation par voie d'avenant en comité de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- approuver le règlement budgétaire et financier de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers tel que présenté dans le document annexé.

ADOPTÉ

Pour la Maire,
Présidente de la Caisse des écoles
La Vice-Présidente,


Hélène PAUMIER

La Caisse des écoles de la Ville de Poitiers

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

28 MARS 2024

BUREAU
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015

1 Table des matières

1	Table des matières	1
I.	Introduction.....	2
1.	Le budget.....	4
1.1	L'arborescence budgétaire, déclinaison des politiques municipales	4
1.2	Le cycle budgétaire	4
1.2.1	Les orientations budgétaires	4
1.2.2	Le budget primitif	4
1.2.3	Les décisions modificatives.....	5
1.2.4	Le budget supplémentaire et l'affectation des résultats	5
1.2.5	Le compte administratif et le compte de gestion.....	5
1.3	La gestion pluriannuelle des crédits.....	6
2.	L'exécution budgétaire.....	7
2.1	L'engagement comptable	7
2.2	Procédure d'engagement.....	7
2.3	Liquidation et mandatement.....	8
2.3.1	Liquidation	8
2.3.2	Le mandatement/ordonnancement	8
2.3.3	Le paiement/recouvrement	9
3.	Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année.....	9
3.1	Gestion du patrimoine.....	9
3.2	Les provisions.....	10
3.3	Les régies.....	10
3.4	Le rattachement des charges et des produits	11
3.5	Le report en investissement.....	12
4.	La dette et la trésorerie	12
4.1	Gestion de la dette	12
4.1.1	Gestion de la trésorerie	13

I. Introduction

Le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables.

Ce règlement définit les règles de gestion internes dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Le présent règlement ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables mais a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents et des élus dans l'exercice de leurs missions respectives.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que les instructions budgétaires et comptables permettent de disposer d'un cadre garant de la sincérité et de la fiabilité des comptes.

De plus, le budget doit respecter les cinq grands principes des finances publiques que sont l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et l'équilibre.

1. L'annualité budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire (journée dite "complémentaire" du 1er janvier au 31 janvier de N + 1).

2. L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire. Par exception, le budget principal et les budgets annexes forment le budget dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges.

Le budget comprend un budget principal.

3. L'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. De ce fait, il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement. De plus, il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

4. La spécialité budgétaire

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non affectation car si les recettes ne doivent pas être affectées, les crédits doivent au contraire l'être avec précision.

5. L'équilibre budgétaire

La loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales proclame les principes de sincérité et d'équilibre pour permettre une meilleure transparence dans la gestion financière.

Il est défini par l'article L1612-4 du CGCT et est soumis à trois conditions.

« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Le principe de sincérité a un lien direct avec le principe d'équilibre car le budget est en équilibre réel si les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère.

En effet, le budget doit être sincère dans sa prévision ce qui signifie que la collectivité doit inscrire l'ensemble des recettes et des dépenses qu'elle compte réaliser selon une estimation aussi fiable que possible.

L'exigence de sincérité relève du réalisme ainsi que du principe de transparence financière. Il est lié à d'autres principes comme la prudence que traduisent notamment les mécanismes de provisions et d'amortissement qui contribuent à la maîtrise du risque financier.

1. Le budget

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.

1.1 L'arborescence budgétaire, déclinaison des politiques municipales

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en assemblée délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le budget se présente sous la forme de deux sections (fonctionnement / investissement) et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

1.2 Le cycle budgétaire

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1er janvier et prenant fin le 31 décembre.

Son élaboration ainsi que les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'année sont encadrées par des échéances légales.

Ainsi, comme pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, l'élaboration proprement dite du budget est précédée d'une étape préalable obligatoire constituée par le débat d'orientations budgétaires.

1.2.1 Les orientations budgétaires

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers organise en Comité un débat sur les orientations budgétaires générales de l'exercice sur la base d'un rapport.

Ce débat de portée générale permet aux élus d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir.

Il a lieu au plus tôt dix semaines avant le vote du budget primitif.

1.2.2 Le budget primitif

La Caisse des écoles s'engage à voter son budget primitif avant le 15 avril de l'exercice (ou avant le 30 avril l'année du renouvellement du comité de la Caisse des écoles) :

- Dans les dix semaines précédant le vote du BP N : tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

- Avant le 15 avril N (ou le 30 avril l'année du renouvellement) : Vote du budget primitif de l'année N.

Conformément à l'exigence de présentation croisée de l'article L.2312-3 du CGCT, le budget primitif et le compte administratif sont présentés par fonction et sous fonction. La nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par domaines de compétences, les dépenses et les recettes.

La Caisse des écoles a fait le choix d'un vote par nature. Le budget est ainsi présenté par chapitres et par articles budgétaires. Il est voté au niveau du chapitre.

1.2.3 Les décisions modificatives

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « décision modificative ».

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

La M57 offre la possibilité de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section. La collectivité offre la possibilité (par délibération) d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre (hors le chapitre 012) dans la limite de 7,5 % du montant total des dépenses réelles sans prise de décision modificative. Une information doit néanmoins être faite au plus proche comité de la Caisse des écoles suivant le virement.

1.2.4 Le budget supplémentaire et l'affectation des résultats

Le « budget supplémentaire » constitue une décision modificative ayant pour particularité de reprendre les résultats comptables de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire ne peut être adopté par l'Assemblée délibérante qu'après le vote du compte administratif de l'exercice clos.

1.2.5 Le compte administratif et le compte de gestion

A l'issue de l'exercice comptable, un document de synthèse est établi afin de déterminer les résultats de l'exécution du budget.

Sont ainsi retracées dans ce document les réalisations budgétaires comparées aux prévisions (émission des mandats et des titres de recettes).

Ce document doit faire l'objet d'une présentation en Comité de la Caisse des écoles et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Selon les instructions budgétaires et comptables, avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Dans un souci de bonne gestion, les opérations comptables de clôture de l'exercice sont menées de pair entre le comptable public et la Caisse des écoles avec pour objectif l'établissement du compte de gestion pour le 15 mars de l'année n+1.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une

présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable qui décrit de manière synthétique son actif et son passif et le compte de résultat qui présente le cycle de fonctionnement sur l'exercice.
- Le compte de gestion est soumis au vote du comité de la Caisse des écoles lors de la séance du vote du compte administratif, ce qui permet de constater la stricte concordance entre les deux documents. Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

1.3 La gestion pluriannuelle des crédits

La gestion pluriannuelle des crédits n'est pas mise en œuvre.

2. L'exécution budgétaire

Le budget voté s'exécute du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public.

Chacune de ces étapes peut comporter des spécificités de gestion dans le respect des règles de la comptabilité publique et plus particulièrement des modalités précisées par la nomenclature budgétaire et comptable applicable.

2.1 L'engagement comptable

L'article 51 de la loi du 6 février 1992 codifiée en termes identiques aux articles L. 2342-2, L. 3341-1 et L. 4341-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

La tenue d'une comptabilité d'engagement est une obligation qui incombe à l'ordonnateur de la collectivité.

Cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes
- Les crédits disponibles à l'engagement
- Les crédits disponibles au mandatement
- Les dépenses et recettes réalisées.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel l'établissement public crée ou constate à son encontre une obligation qui entrainera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande...

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L'engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits.

2.2 Procédure d'engagement

Tout engagement se matérialise dans l'outil de gestion financière par le choix d'une procédure d'engagement, portant chacune des règles de gestion spécifiques.

Ce choix de procédure dépend notamment du support juridique accompagnant l'engagement comptable.

Les règles de gestion seront en effet différentes selon que l'engagement concerne un accord cadre à bons de commande, des travaux de construction, une subvention à verser à un partenaire extérieur, ou encore le règlement des intérêts de la dette

2.3 Liquidation et mandatement

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées

2.3.1 Liquidation

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

- La constatation du service fait : consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié
- La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires au sein de l'outil de gestion financière. Une adaptation des procédures peut être mise en place.

D'une façon générale, le circuit de constatation du service fait est le suivant :

- La constatation du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou par son supérieur hiérarchique (chef de service généralement)
- La certification du service fait est ensuite réalisée par le chef de service concerné ou le directeur (lorsque la constatation a été faite par le chef de service)
- La liquidation proprement dite qui consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service gestionnaire des crédits et conduit à proposer le « mandat » ou le titre de recette après certification du service fait.

2.3.2 Le mandatement/ordonnancement

C'est la Direction des Finances qui est chargée de la validation des propositions des mandats et des titres des recettes.

Elle procède pour cela à la vérification de la cohérence et de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.

L'ordonnancement de la dépense/recette se matérialise par un mandat/titre établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat) ou de recouvrer les sommes dues à la collectivité (recette – titre). Chaque mandat/titre doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée au Code général des Collectivités Territoriales.

Les mandats, titre et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

2.3.3 Le paiement/recouvrement

Il est effectué par le comptable public. Le Trésorier effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur
- Disponibilité des crédits
- Imputation comptable
- Validité de la dépense
- Caractère libératoire du règlement

3. Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année

3.1 Gestion du patrimoine

Le patrimoine de la collectivité regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à la Caisse des écoles. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la Caisse des écoles incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par la Caisse des écoles connaît le cycle comptable suivant :

Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la Caisse des écoles : cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation est référencée sous un n° d'inventaire unique, transmis au Comptable Public. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.

Amortissement : il permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du comité de la Caisse des écoles et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
- A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.
- Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

La sortie de l'immobilisation du patrimoine qui fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) doivent être comptabilisées.

3.2 Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre budgétaire comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision).

Les provisions doivent être constituées dès lors de l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Dans tous les cas, les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est effectuée.

3.3 Les régies

Seuls les comptables de la Direction Générale des Finances Publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur nommé est responsable :

- de l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes)
- du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances)
- de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol)
- de la conservation des pièces justificatives
- de la tenue de la comptabilité.

Il tient une comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

La Trésorerie/SGC a pour rôle de :

- contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par la Direction des Finances ;
- procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- contrôler les régies.

Le régisseur et le mandataire suppléant peuvent voir leur responsabilité engagée sous la forme administrative, pénale, personnelle et pécuniaire.

3.4 Le rattachement des charges et des produits

Les instructions budgétaires et comptables imposent le respect de la règle de l'annualité budgétaire et du principe de l'indépendance comptable des exercices. Celui-ci correspond à l'introduction du rattachement des charges et de produits dès lors que leur montant peut avoir un impact significatif sur le résultat. Cette obligation concerne la seule section de fonctionnement.

De ce fait, le rattachement suppose trois conditions :

- Le service doit être fait au 31 décembre de l'année n.
- Les sommes en cause doivent être significatives.
- La dépense doit être non récurrente d'une année sur l'autre.

3.5 Le report en investissement

Les dépenses et recettes d'investissement peuvent faire l'objet de report (restes à réaliser).

Les restes à réaliser (RAR) d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre. Ils sont pris en compte pour l'affectation des résultats dans la détermination du besoin de financement de la section d'investissement.

L'ordonnateur établit un état des restes à réaliser qu'il transmet au comptable public. L'état est également joint au compte administratif.

Les RAR doivent être repris à l'identique dans le budget.

4. La dette et la trésorerie

4.1 Gestion de la dette

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée. La délégation de cette compétence est encadrée.

La Présidente de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers peut ainsi :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée
- résilier l'opération arrêtée
- signer les contrats répondant aux conditions posées
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement
- recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- procéder à des opérations de refinancement de la dette, de remboursement anticipé et de

remboursement anticipé temporaire

- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Comité de la Caisse des écoles est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

Un rapport annuel est rédigé et présenté au Comité de la Caisse des écoles. Il retrace l'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée. Ce rapport est présenté dans le cadre du DOB.

4.1.1 Gestion de la trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts, sauf dérogation accordée dans l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Comité de la Caisse des écoles, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

La Présidente a reçu délégation du Comité de la Caisse des écoles pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie.



la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE DU 14 MARS 2024
Centre Socio-Culturel des 3 Cités – 1 Place de France

Délibération N° : 2024_0009

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : 22/02/2024

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

<u>Mandant(s)</u>	<u>Mandataire(s)</u>
MONCOND'HUY Léonore	PAUMIER Hélène

Présent-e-s :

- BESNARD Alexandra - Adjointe déléguée Education populaire et Maisons de quartiers
- CHOLAT Isabelle - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Péri-scolaire et accompagnement à la scolarité
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet (départ à 18h15)
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

Absents Excusé-e-s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Assistante achat gestion - Direction Education - Accueil péri-scolaire
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circonscription de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PETUREAU Christine - Directrice de la Direction des Finances
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil péri-scolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire - Direction des Finances
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives- Direction Education - Accueil péri-scolaire
- BOUTANT Karine - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice de la Direction Education – Accueil péri-scolaire
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs - Direction Education - Accueil péri-scolaire

CAISSE DES ÉCOLES – Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la Caisse des écoles et la Ville de Poitiers.

Afin d'assurer le fonctionnement administratif et financier de la Caisse des écoles et mettre en œuvre son programme d'action, il est demandé aux membres du comité de la Caisse des écoles d'autoriser la Présidente de la Caisse des écoles à signer la convention de partenariat entre la Ville de Poitiers et la Caisse des écoles pour l'année 2024.

ADOPTÉE

**Pour la Maire,
Présidente de la Caisse des écoles
La Vice-Présidente,**


Hélène PAUMIER

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE POITIERS
ET LA CAISSE DES ECOLES DE POITIERS

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **VILLE DE POITIERS**, dont le siège social est à Poitiers, en l'Hôtel-de-Ville, 15 place du Maréchal Leclerc, identifié sous le numéro SIRET 218 601 946 0013, représentée par sa Maire, Madame Léonore MONCOND'HUY, dûment habilitée par la décision du Conseil Municipal en date des 3 et 20 Juillet 2020 autorisée à signer par la délibération n° 2023-0007 votée lors du conseil municipal du 27 février 2023.

Ci-après dénommée la **VILLE DE POITIERS**
D'UNE PART

ET

L'Etablissement Public Administratif dénommé la **CAISSE DES ECOLES DE POITIERS**, dont le siège social est à POITIERS (86000), en l'Hôtel-de-Ville, 15 place du Maréchal Leclerc, identifié sous le numéro SIRET 268 600 186 00012, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Hélène PAUMIER, dûment habilitée par l'arrêté en date du 3 février 2023 autorisée à signer tous documents relatifs à la Caisse des écoles.

Ci-après dénommé dans le corps de l'acte le **BENEFICIAIRE**
D'AUTRE PART

EXPOSÉ PREALABLE

Dans le cadre de son objet social consistant à intervenir en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), le **BENEFICIAIRE** reçoit la contribution d'agents de la **VILLE DE POITIERS** pour, d'une part mettre en œuvre sa politique éducative de la Caisse des écoles, d'autre part en assurer le suivi budgétaire. En conséquence, il y a lieu de formaliser cette collaboration aux termes de la présente convention de partenariat.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET

Dans le cadre de ses missions, la Caisse des écoles a besoin du concours du personnel de la Ville de Poitiers pour élaborer, gérer et suivre sa politique éducative et son budget.

Article 2 : ORGANISATION DU TRAVAIL

Il est convenu entre LE **BENEFICIAIRE** et LA **VILLE DE POITIERS** que :

- La coordinatrice du Programme de réussite éducative (PRE) participera à hauteur de 100 % de son temps de travail annuel à la mise œuvre du dispositif,
- Le coordonnateur adjoint du PRE participera à hauteur de 100 % de son temps de travail annuel à la mise en œuvre du dispositif,
- La référente de parcours participera à hauteur de 100 % de son temps de travail annuel à la mise en œuvre de ses missions,
- La Responsable du pôle coordination des actions éducatives de la Direction Éducation – Accueil périscolaire (DEAP) participera à hauteur de 20 % de son temps de travail annuel à la mise en place de la politique éducative,
- L'assistant actions éducatives de la DEAP participera à hauteur de 50 heures de son temps de travail annuel à la gestion administrative de la Caisse des Ecoles,

- L'Assistante achat gestion de la DEAP participera à hauteur de 10 % de son temps de travail annuel pour assurer le suivi budgétaire,
- L'agent d'entretien participera à hauteur de 2 heures par semaine pendant 40 semaines,
- La Directrice Finances de la Communauté urbaine de Grand Poitiers participera à hauteur de 0,10 % de son temps de travail annuel pour exercer les fonctions de Directrice financière pour le compte de la Caisse des Ecoles.

Article 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Participation financière

Le présent partenariat a été accepté moyennant le versement d'une quote-part de la rémunération des agents équivalente au temps de travail dégagé pour cette activité. Le versement interviendra **le 10 décembre de chaque année civile** entre les mains de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, dès émission du titre de recette dressé par la VILLE DE POITIERS.

Précision étant ici faite que ce montant correspond à une contribution de service s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Le versement de la participation financière du BENEFICIAIRE, au titre d'une quote-part de la rémunération des agents équivalente au temps de travail dégagé pour ces activités, interviendra donc **le 10 décembre 2023** et correspondra pour partie à la subvention versée par la VILLE DE POITIERS au BENEFICIAIRE au titre de l'année 2023.

Imputations budgétaires

La recette sera encaissée au budget principal 00 de la VILLE DE POITIERS, sous-fonction 213, nature 70841 pour la redevance, service 6100.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente autorisation est consentie et acceptée pour une période d'un an du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**, renouvelable par tacite reconduction.

La convention de partenariat pourra prendre fin avant l'expiration de la période prévue à la demande de l'une ou l'autre des parties sous réserve de respect d'un préavis de deux mois.

Article 5 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs visés à l'article 1.

Fait à Poitiers (86000), sur DEUX (2) pages, en CINQ (5) exemplaires

Le _____ pour la VILLE DE POITIERS ;
 Le _____ pour le BENEFICIAIRE.

VILLE DE POITIERS « Lu et approuvé »	CAISSE DES ECOLES DE POITIERS « Lu et approuvé »
La Maire, Madame Léonore MONCOND'HUY	Pour la Présidente de la Caisse des écoles, la Vice-Présidente Madame Hélène PAUMIER